CONSULTATION DU PUBLIC

(L. 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

COMMUNE de THOUARE-SUR-LOIRE

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des deux ruisseaux.

Du mardi 16 septembre 2025 à 9h00 au mardi 16 décembre 2025 à 17h00

Réunion publique d'ouverture - mardi 23 septembre 2025 à 18h00

OBJET DE LA CONSULTATION

Procédure d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau avec «étude d'impact » et dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés

formulée par

LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT (maitre d'ouvrage),

en vue de l'aménagement de la ZAC des deux ruisseaux à Thouaré sur Loire (44)

Autorité organisatrice de la consultation : Préfet de Loire-Atlantique

Commissaire enquêteur : Yves PENVERNE

Commissaire enquêteur suppléant : Jean de BRIDIERS

(désignés par le Tribunal administratif de Nantes)

Réunion publique mardi 23 septembre 2025 à 18h00

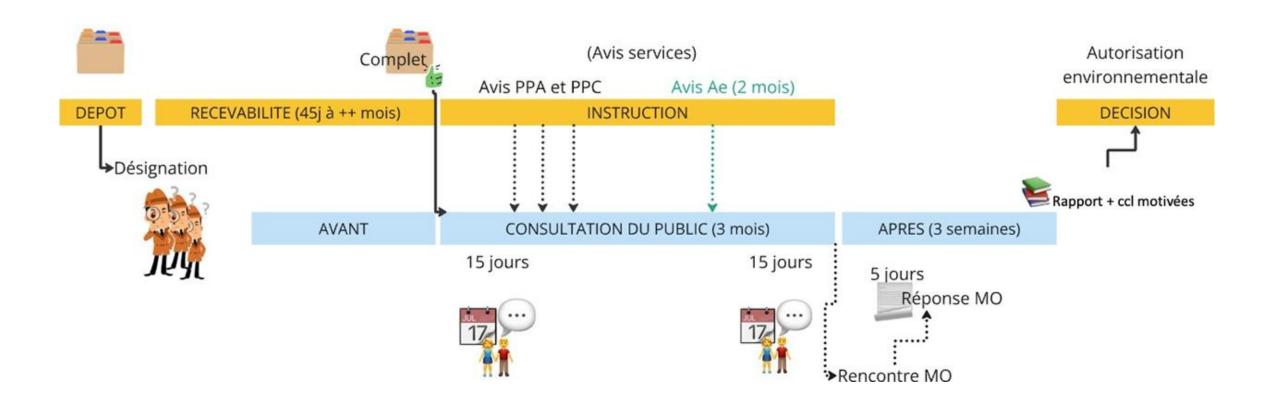
- Présentation de la procédure et du déroulement de la réunion par le Commissaire enquêteur
- Présentation du projet par le maître d'ouvrage
- Questions du public / réponses

Présentation de la procédure de consultation du public

Procédure récente portée par loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte (article 4)



Chronogramme global de la procédure



Calendrier

- Début de la consultation : mardi 16 septembre 2025 à 09h00
- Réunion publique d'ouverture : mardi 23 septembre 2025 de 18h00 à 19h30
- Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Thouaré-sur-Loire
 - Vendredi 10 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
 - Vendredi 07 novembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Réunion publique de clôture : mardi 02 décembre 2025 de 18h00 à 19h30
- Fin de la consultation : mardi 16 décembre 2025 à 17h00

Tout au long de la consultation, sont rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation :

https://www.registre-dematerialise.fr/6524

- Le dossier complet établi par le maître d'ouvrage (consultable et téléchargeable) *
- > Les avis des personnes publiques,
- ➤ Les informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que ses réponses aux avis, observations et propositions du public,
- **Les observations et propositions du public formulées durant toute la consultation :**
 - Durant les réunions publiques et les permanences
 - Sur le site Internet dédié à la consultation :
 - Par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Thouaré-sur-Loire (mises en ligne ensuite sur le site Internet dédié à la consultation),
 - Les observations peuvent être nominatives ou anonymes.

^{*} Durant toute la durée de la consultation le dossier complet est disponible sur le site internet ainsi que sur un poste informatique dédié en mairie de Thouaré-sur-Loire

Lors de la présente réunion

Questions du public / réponses à la suite de la présentation du maître d'ouvrage

- Une feuille de présence est à l'accueil de la salle
- A l'issue de la présentation du projet par le maître d'ouvrage un micro sera à votre disposition pour que vous puissiez intervenir
- Il vous sera également possible de déposer des questions écrites à la fin de la réunion
- Le compte rendu de la réunion sera mis en ligne sous dix jours
 - (la réunion fait l'objet d'un enregistrement audio afin de faciliter la rédaction du compte rendu)

Merci de votre attention

Je propose au maître d'ouvrage de vous présenter le projet puis de répondre à vos questions